

Le 14 décembre 2021

À : L'honorable Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique
CC : Le très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
L'honorable Joyce Murray, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre des Ressources naturelles
L'honorable Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones
L'honorable Marc Miller, ministre des Relations Couronne-Autochtones

M. le ministre Guilbeault,

Nous tenons à vous féliciter pour votre nomination au Cabinet du 44^e gouvernement du Canada.

Le Conseil des Canadiens rassemble les gens par le biais de l'action collective et de l'organisation à la base pour défier le pouvoir des entreprises et défendre les gens, la planète et notre démocratie. En cette période de parlement minoritaire, nos 150 000 partisans nous ont confié la tâche de promouvoir le changement sur les enjeux qui leur tiennent à cœur. C'est en leur nom que nous vous adressons cette lettre de mandat.

Les ressources en eau du Canada sont depuis longtemps menacées par la privatisation et la pollution. Bien qu'elle soit affectée par le changement climatique, la crise distinctive de l'eau exige une approche holistique de la protection des sources en :

1. Protégeant l'eau en tant que droit public et de la personne, notamment en empêchant la privatisation de l'eau et des services de gestion de l'eau.
2. Veillant à ce que tous les projets ayant un impact sur l'eau fassent l'objet d'évaluations environnementales complètes et rigoureuses qui tiennent compte des impacts cumulatifs de la pollution et de l'extraction.
3. Respectant la souveraineté des Autochtones sur leurs territoires traditionnels comme l'exige la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment en intervenant lorsque les provinces ne le font pas.

En votre qualité de ministre, votre rôle le plus important en ce qui concerne l'eau est de veiller à ce que cette ressource essentielle et limitée soit disponible pour les prochaines générations. Vous pouvez commencer par déclarer que les eaux souterraines et de surface sont une fiducie publique et garantir l'utilisation communautaire plutôt que le prélèvement d'eau par les entreprises à des fins lucratives. Heureusement, vous disposez d'un certain nombre d'outils pour faire en sorte que ces principes soient inscrits dans la loi et protégés aujourd'hui comme demain.



Vous devez fournir aux municipalités un financement public à faible coût pour moderniser, financer, construire et exploiter les infrastructures et les services d'eau et d'eaux usées sans les obliger à conclure des PPP. Les gouvernements précédents ont considérablement réduit le soutien financier aux infrastructures hydrauliques, obligeant les municipalités à conclure des partenariats public-privé (PPP) qui sont manifestement plus coûteux sans pour autant fournir des services de qualité.

Vous devez vous assurer que la LEA est fondée en tant qu'agence gouvernementale indépendante, dotée d'un budget sécurisé à la hauteur de ses responsabilités et qui facilite la gouvernance de l'eau dans l'intérêt public. La LEA ne peut remplir sa mission que si elle dispose de pouvoirs, de ressources et d'une indépendance significatifs, garantissant qu'elle est libre de l'influence de puissants intérêts spéciaux et industries.

La LEA devrait superviser un financement pluriannuel de subventions de programmes qui soutiendraient la création de réseaux nationaux d'organisations non gouvernementales et d'universités travaillant à la protection de l'eau. Le gouvernement fédéral a autrefois joué un rôle essentiel dans le soutien de ces réseaux très efficaces. Mais, les réductions de financement et les modifications apportées aux lois concernant les activités des fondations caritatives ont fait payer un lourd tribut. Il est temps de restaurer le leadership fédéral dans le financement de ces réseaux.

La LEA devrait superviser un financement pluriannuel de subventions pour soutenir les communautés dans leurs efforts visant à protéger les sources d'eau locales. Des décennies de compressions budgétaires et de déréglementation à tous les paliers de gouvernement ont obligé les communautés à combler le vide laissé par ce long recul de la bonne gouvernance. Mais, les collectivités ne disposent pas des ressources ou de l'expertise nécessaires pour intervenir efficacement contre le pouvoir et l'influence des entreprises dans les divers processus réglementaires qui existent encore. Des ressources devraient également être mises à la disposition des communautés qui souhaitent étudier et documenter de manière proactive les sources d'eau locales.

Enfin, vous devez collaborer avec le ministre des Services aux Autochtones pour résoudre les crises de l'eau dans les réserves des Premières nations par des investissements substantiels. Vous devez immédiatement combler le déficit budgétaire annuel de 138 millions de dollars récemment signalé par le directeur parlementaire du budget. De telles crises doivent être traitées conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones touchées. En veillant à ce que ces dernières adoptent et maintiennent leur souveraineté sur les ressources de leurs territoires traditionnels, on augmente non seulement la probabilité de disposer de sources d'eau salubres et saines pour nous tous, mais on soutient aussi matériellement un contexte de réconciliation.

Outre ce travail important, vous devriez œuvrer au sein de votre gouvernement pour :

- Mettre en place une norme nationale sur l'eau potable.
- Rétablir pleinement la protection de chaque lac et rivière en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes, la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur les pêches.



- Éliminer l'échappatoire contenue à l'annexe 2 de la Loi sur les pêches qui permet à l'industrie de transformer les lacs en bassins de décantation.
- Mettre fin à l'exemption pour les pipelines et les lignes électriques et veiller à ce que tous les grands projets fassent l'objet d'évaluations environnementales fédérales rigoureuses.
- Mettre fin aux échappatoires contenues dans les accords commerciaux qui encouragent l'exportation d'eau embouteillée et le prélèvement d'eau à des fins d'embouteillage.
- Veiller à ce que les contenants de boissons en plastique à usage unique soient éliminés le plus rapidement possible.

Bien à vous,



Ravi Joshi
Co-directeur général



Christina Warner
Co-directrice générale

